

# Évolution du système d'adhésion à l'ENSIIE Alumni

## **Introduction :**

Ayant constaté un recul constant depuis plusieurs années du nombre d'adhérents et notamment un manque d'attractivité auprès des jeunes diplômés, le conseil d'administration de Conseil d'Administration de l'ENSIIE Alumni a souhaité faire évoluer le système d'adhésion de l'association, afin qu'il soit plus en phase avec la réalité actuelle de l'association.

Une commission dédiée à ce sujet a été mise en place au cours de l'année 2021 pour évaluer les différentes solutions possibles et envisageables pour l'ENSIIE Alumni afin d'améliorer son attractivité auprès de ses membres, tout en garantissant un bon fonctionnement de l'association.

En effet, il faut noter que les cotisations représentent l'unique revenu de l'association et est de ce fait nécessaire pour que l'association continue de vivre.

Le Conseil d'Administration a finalement opté pour la mise en place d'un système d'adhésion à vie comme alternative de l'adhésion annuelle, cette dernière étant conservée pour ceux qui ne souhaitent pas adhérer à vie.

De plus, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer l'attractivité de notre association, avec notamment une révision à la baisse des cotisations annuelles et l'ajout des catégories "Sans emploi" et "Retraité" dans la cotisation annuelle.

Un accent a été mis sur l'attractivité des jeunes diplômés avec la mise en place d'un schéma fidélisant et une diminution importante de la cotisation pour ceux-ci, valable les 3 premières années après l'obtention du diplôme.

Ce document vise à présenter le nouveau système d'adhésion mis en place à partir de janvier 2022.

## **Adhésion annuelle :**

L'adhésion annuelle correspond au système actuellement en place dans l'association. Celle-ci est assujettie au règlement d'une cotisation tous les ans. Dans ce cas, l'adhésion est valable pour l'année civile en cours (du 1er janvier au 31 décembre).

Ce système d'adhésion est conservé, seuls quelques modifications ont été apportées :

- Ajout d'une catégorie "Retraité" pour mieux prendre en compte le statut des alumni des premières promotions. Cette catégorie bénéficie d'une minoration de la cotisation standard, ramenée à 50€.
- Ajout d'une catégorie "Sans emploi", afin de s'adapter aux difficultés que peuvent rencontrer certains alumni, Cette catégorie bénéficie d'une minoration de la

cotisation standard, ramenée à 30€.

- Diminution du montant de la cotisation standard de 64€ à 60€
- Diminution de la cotisation jeune de 30€ à 20€
- La cotisation jeune est étendue pour les trois premières années après l'obtention du diplôme, au lieu d'une seule année auparavant.
- Les cotisations avec dons ("Soutien" et "Bienfaiteur") ont été harmonisées au vu de la nouvelle grille tarifaire.

Le tableau ci-dessous résume les différentes catégories d'adhésion annuelle qui seront proposés dès 2022, ainsi que les montants des cotisations associés :

Cotisation annuelle	Prix
Standard	60,00 €
Jeune	20,00 €
Sans emploi	30,00 €
Couple	100,00 €
Retraité	50,00 €
Soutien	100,00 €
Bienfaiteur	150,00 €

Notez que la catégorie "Sans emploi" concerne les Alumni en recherche d'emploi, en césure professionnelle, au chômage ou sans contrat de travail depuis au moins 4 mois. Cette catégorie pourra être soumise à la présentation d'un justificatif de la part des personnes concernées, sur décision du Conseil d'Administration.

### **Adhésion à vie :**

Le système d'adhésion à vie est de plus en plus plébiscité par les associations d'Alumni et est en phase avec les activités et les missions de l'ENSIIE Alumni. Ce système d'adhésion sera ajouté, à partir de l'année 2022, comme alternative à l'adhésion annuelle.

Dans ce cas, le membre ne cotise qu'une unique fois et son adhésion devient illimitée dans le temps. Cela est donc moins contraignant pour l'adhérent qui n'a plus à se soucier de cotiser chaque année.

Il faut noter que le montant de la cotisation à vie est plus important que la cotisation annuelle. Le montant de la cotisation à vie standard est basé sur le montant de l'adhésion annuelle standard payée pendant 10 ans.

Ainsi, la cotisation à vie pour l'ENSIIE Alumni, se décline en quatre catégories, présenté dans le tableau suivant :

Cotisation à Vie	Prix
Standard	550,00 €
Jeune fidèle (3 ans consécutif)	400,00 €
Immédiat jeune	450,00 €
Couple	800,00 €

La catégorie "Jeune immédiat" concerne les jeunes diplômés (jusqu'à 3 ans après le diplôme). Le montant de la cotisation de cette catégorie est minorée pour prendre en compte le niveau de ressources inférieurs des jeunes diplômés et les inciter à cotiser à la sortie de l'école.

La catégorie "Jeune fidèle" concerne les jeunes diplômés qui optent pour l'adhésion annuelle (catégorie "Jeune") pour trois ans consécutifs. Ce cas permet de fidéliser les jeunes avec une cotisation abordable, notamment pour ceux qui auraient plus de difficulté financière, ou pour ceux qui souhaitent découvrir l'association avant d'y adhérer à vie.

La cotisation de couple s'entend pour deux alumni vivant en concubinage.

### **Période de transition :**

Les prochaines années seront marquées par une période de transition permettant d'accompagner ceux qui souhaitent passer de l'adhésion annuelle à l'adhésion à vie.

Au cours de la période de transition, les membres fidèles à notre association, ayant cotisé plusieurs années à l'ENSIIE Alumni - A3IE par le passé, bénéficieront d'une cotisation à vie à prix réduit. La réduction appliquée dépend du nombre d'années durant lesquelles le membre a cotisé dans le passé.

Ainsi, les alumni ayant cotisés à l'ENSIIE Alumni - A3IE pendant 5 années ou plus, de manière consécutives ou non, pourront opter pour l'adhésion à vie en cotisant 350€. Les alumni ayant cotisés à l'ENSIIE Alumni - A3IE pendant 10 années ou plus, de manière consécutives ou non, pourront opter pour l'adhésion à vie en cotisant 250€.

Cette période n'a pas de durée déterminée à ce jour, mais devrait couvrir au minimum les 3 prochaines années.

## **Résumé :**

Pour résumer, à partir de janvier 2022, il sera possible d'adhérer à l'ENSIIE Alumni, soit avec une cotisation à vie, soit par cotisation annuelle.

Les montants des cotisations sont résumés par catégorie dans le tableau suivant :

<b>Cotisation à Vie</b>	<b>Prix</b>	<b>Cotisation annuelle</b>	<b>Prix</b>
Standard	550,00 €	Standard	60,00 €
Jeune fidèle (3ans consécutif)	400,00 €	Jeune	20,00 €
Immédiat jeune	450,00 €	Sans emploi	30,00 €
Couple	800,00 €	Couple	100,00 €
<b>Transition</b>	<b>Prix</b>	Retraité	50,00 €
5 ans	350,00 €	Soutien	100,00 €
10 ans et +	250,00 €	Bienfaiteur	150,00 €

## **Dons :**

Indépendamment du système d'adhésion présenté ci-dessus, des appels aux dons seront effectués ponctuellement avec une communication plus souple que celle dédiée aux adhésions annuelles.

## **Cas spéciaux :**

Les catégories d'adhésion exposées dans chacun des cas n'ont pas pour vocation de couvrir tous les cas possibles. Les cas les plus rares, tels que le handicap, l'engagement religieux/spirituel ou autre pourront donner lieu à des aménagements de la cotisation pour les personnes concernées.

Ces aménagements demeurent à l'appréciation du Conseil d'Administration en cours de mandat au moment de la demande.

## **Contact :**

Si vous avez des questions ou remarques, n'hésitez pas à nous contacter par mail sur [ca@a3ie.org](mailto:ca@a3ie.org) ou bien directement sur notre serveur Discord : <lien Discord>.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.